

• Octobre 2020

ÉDITO

Comment aborder cette rentrée avec la pandémie toujours là et le répit des congés d'été déjà derrière nous ? Les mois à venir ne seront pas faciles. D'innombrables plans sociaux (licenciements, plan de départs volontaires, ruptures conventionnelles collectives) ont été lancés dans le pays ou sont en cours d'élaboration. Quand les suppressions de postes ne sont pas (encore) actées, des efforts en matière de temps de travail ou de rémunérations sont demandés aux salariés via les controversés « Accords de performance collective » qui remplacent ni plus ni moins les accords « Compétitivité-emploi » ! Et rappelez-vous, les clauses de garantie d'emploi qui en sont la contrepartie restent des promesses qui n'ont engagé que ceux qui y ont cru.

Après cette période estivale où chacun et chacune a pu souffler et se régénérer, les équipes CFTC dans vos régions sont prêtes pour la reprise !

Les sujets ne manquent pas : la prime garantie performance, le chômage partiel, le télétravail, les organisations internes réadaptées post Covid, l'accélération de la numérisation des outils, le contrôle des coûts et les ajustements de masse salariale, les mobilités provisoires ou définitives.

Bonne reprise, bonne lecture et prenez bien soin de vous.

GROSSE PRESSION SUR LES CABINETS DE RECRUTEMENT

Nos 400 collègues Consultants (et Chargés de recrutement ??? cette appellation n'existe plus et c'est du delivery agence et non cabinet) ne sont pas à la fête depuis la fin du confinement. Très grosse pression aux résultats, au pipe à remplir et il n'est donc pas étonnant que les démissions s'accroissent ! Ils vont voir si l'herbe est plus verte ailleurs et il faut croire qu'elle l'est... au vu de ce qu'ils disent : « moins de pression quotidienne aux résultats même pour un salaire égal, je prends ! » Comment atteindre des objectifs trop ambitieux si la reprise totale du travail dans les entreprises n'est pas réelle ?

LA PRIME DE GARANTIE PERFORMANCE

La CFTC-intérim Manpower estime que ça n'est pas équitable et rappelle que pour certains de nos salariés permanents, la prime RN est devenue une prime alimentaire. Il n'est pas juste de faire une différence entre entité et secteur. Il serait souhaitable que le calcul des deux primes soit basé sur le Secteur pour tout le monde. La CFTC-intérim Manpower demande aussi que la prime du 1^{er} trimestre ne rentre pas dans le calcul de la prime garantie performance éventuelle, et réitère sa demande de faire un calcul sur le Secteur pour la prime RN et pour la prime MB et non pas par entité pour le RN. La CFTC-intérim Manpower évoque avec la Direction l'effort demandé par MPW aux salariés, mais estime qu'il n'y a pas d'effort par rapport à la redevance de marque versée chaque année aux Etats Unis. La CFTC demande quelle est la contribution/rémunération versée aux actionnaires ? Celle-ci ne baissera-t-elle pas ? La Direction refuse de répondre

Pour
une prime
équitable

CHÔMAGE PARTIEL

A la CFTC-intérim Manpower, nous restons vigilants sur qui sera mis en chômage partiel dans les équipes.

Qui désigne ? qui valide ? pourquoi lui ? pourquoi elle ? L'équité est-elle respectée et est-ce bien compris et bien vécu par le collaborateur ?

Autre sujet : le mode de calcul du salaire versé avec des périodes de chômage partiel n'est pas clair pour tous et il y a de quoi ! Que veut dire ce « complément de Manpower jusqu'à 100% du salaire » ? qu'inclut-il ? Constat est fait que les réponses obtenues en CSE régionaux ne sont pas aux attentes. Vous avez des interrogations sur votre bulletin de salaire, sur le mode de calcul de cette période ou jours de chômage partiel, contactez-nous

➔ www.cftc-manpower.fr

La CFTC-intérim Manpower demande à ce que lui soient communiqués les chiffres sur le nombre de personnes ayant bénéficié du dispositif de chômage partiel ; bien que consciente de l'effort de Manpower de payer ses salariés permanents à 100%, elle rappelle encore une fois l'iniquité sur certains secteurs, la tendance à demander aux salariés permanents de poser des CP, RTT à la place du chômage partiel (14 RTT au lieu de 10). La CFTC-intérim Manpower fait mention aussi de certains managers (RA, DA ou DS) qui évoquent souvent la menace d'un PSE ou des mutations. Cette mauvaise communication déstabilise les salariés permanents qui ont le sentiment de beaucoup donner.



MOBILITÉ EN AVANT !

Manpower réactive les salariés volants.

Une mutation est proposée de façon provisoire au collaborateur choisi par le Manager et son hiérarchique pour s'adapter à un niveau d'activité insuffisant ici et plus important là-bas dans une autre agence... Le quotidien en est bouleversé. Quelle conciliation avec les temps de vie ? Pour quel gain ? Cela va vite. L'acceptation doit suivre et la mise en place effective se fait sans tarder pour un temps indéterminé. Si vous êtes dans cette situation, vous n'êtes pas seul(e) ! si vous avez des questions, des craintes contactez-nous pour vous accompagner au mieux.

GESTION DE CRISE ET DIALOGUE SOCIAL

Le CSE (Comité Social Economique) joue un rôle crucial dans les situations de crise. Or, ses prérogatives ont été malmenées du fait de l'urgence sanitaire. La Direction a rechigné, sous couvert de Covid, à continuer à appliquer leur obligation d'information-consultation détaillée. Les IRP ont dû réclamer et réclamer encore des chiffres clairs et détaillés, un suivi des situations de chômage partiel, des protocoles sanitaires mis en place, des populations sans mission, des volumes de réclamations en cours... A la CFTC-intérim Manpower nous faisons le constat que les délais de consultations raccourcis pendant la pandémie par le Ministère du Travail (validité jusqu'au 31 décembre 2020) n'ont pas permis une consultation dans de bonnes conditions et à la hauteur des enjeux de la situation économique et sociale de Manpower en cette période. A la CFTC-intérim Manpower nous pensons que le dialogue social doit être renforcé ainsi que les modalités de consultation des instances, pour trouver les solutions qui protégeront les emplois des salariés. Pour la CFTC le dialogue social doit être transparent et fluide avec la Direction Manpower et cela passe par une écoute active des partenaires sociaux et une meilleure prise en compte de nos analyses de terrain et propositions.

PENSÉE DU JOUR

Que vos choix soient le reflet de vos espoirs et non de vos peurs

Nelson Mandela

TÉLÉTRAVAIL DEUX POIDS DEUX MESURES



Pourquoi toujours cette différence de traitement entre le siège Eureka et le réseau des agences et des centres de services ? La Direction a-t-elle oublié qu'elle a aussi des open-space avec beaucoup de monde aussi en province ? Et voilà les a priori d'avant Covid qui reviennent ! Quelle amnésie ! déjà oubliée la prouesse collective des salariés pour assurer France entière la continuité des Services clients grâce au télétravail. Quelle reconnaissance aujourd'hui ? et bien aucune ! ça ne vous rappelle pas le personnel soignant...

A la CFTC-intérim Manpower nous demandons que le télétravail fasse partie intégrante des choix des managers d'agences et de centres de services pour optimiser les missions de chacun, protéger sanitaire aussi (moins de trajets effectués et salariés présents sur sites) tout en contribuant à un équilibre de vie.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU SNTT

L'AG du Syndicat National du Travail Temporaire c'est tenue le 4 septembre dernier.

- Agnès BOURDUGE (Adecco) a été réélue en qualité de Présidente.
- Rémi SPINDLER (Manpower) a été réélu en qualité de Secrétaire Général. Ce dernier a insisté sur le travail à poursuivre pour une présence accrue du SNTT au sein des organismes paritaires représentant les salariés (AG2R, URSSAF, CPAM,...).

SUIVEZ-NOUS SUR

cftc-manpower.fr



<https://www.facebook.com/CFTCManpower>



cftc-manpower.fr

Syndicat de construction sociale, la CFTC Manpower est présente tous les jours à vos côtés pour défendre vos intérêts et vous conseiller dans vos démarches.

Le bulletin d'adhésion est à envoyer à CFTC-MANPOWER : 13, rue Dautancourt - 75017 Paris.
La cotisation annuelle 85 € (Employés et Assimilés-cadres) et 125 € (Cadres) avec 66 % déductibles en crédit d'impôts
Paiement échelonné en 4 fois possible.

M. Mme Nom Prénom
Adresse Code postal Ville
Tél. Mail

Adhésion en ligne sur le site en quelques clics, rubrique "[La CFTC chez Manpower/Adhérez en ligne](#)"